Aéroclub
Ailes volantes
Athlétisme
Badminton
Basket
BMX
Boules
Billard
Boxe anglaise
Canoë-Kayak
Club-alpin
Cyclisme
Cheerleading - A & D'Yss
Escrime
Football
Foot américain " Salers"
Gymnastique
Handball
Judo
Karaté
Lutte
Moto verte
Musculation
Natation
Pétanque
Plongée
Réseau des Sports de l'Air
Rugby
Savate - Boxe Française
Ski
Sport auto
Taekwondo
Tennis
Tennis de Table
Tir
Tir à l'arc
Volley-ball

UNION SPORTIVE ISSOIRIENNE
MAISON de l'U.S.I. - 9, rue des Couteliers - 63500 ISSOIRE
Tél. : 04 73 89 01 18
E-mail : usissoire@orange.fr — Site : usissoire.fr

GB/BS N°114/20
ISU N°10

Issoire, le 28 octobre 2020

Infos liées à la vie de l'USI

- ⇨ Nous vous rappelons de nous faire passer vos articles éventuels pour le petit journal USI cette fin de semaine dernier délai.
- ⇨ Les demandes de petits travaux doivent nous parvenir impérativement avant le lundi 02 novembre. Ensuite toutes les demandes seront reportées pour l'année prochaine.
- ⇨ Vous trouverez en PJ la convocation pour le comité directeur de l'USI.

Prochaines manifestations USI - en PJ le détail des compétitions du week-end

- ⇨ BASKET – FOOT - RUGBY -

Infos installations sportives mesures sanitaires

- ⇨ Tous les établissements sportifs couverts (gymnase, piscine, salle de sport) sont fermés **sauf pour** : les scolaires, les activités de **sportifs mineurs**, les sportifs professionnels et de haut niveau, les activités des personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapées , les formations continues ou les entraînements obligatoires pour le maintien des compétences professionnelles, ceci dans les horaires compris entre 6h et 20h30 afin de permettre à chacun de rentrer chez soi avant 21h.
- ⇨ Les établissements sportifs de plein air sont ouverts à l'accueil du public en laissant un siège libre entre 2 personnes, avec une jauge de 1000 personnes maximum et masques obligatoires, et l'heure de fermeture doit permettre de rentrer chez soi avant 21h. Après 21h, les compétitions sportives professionnelles auront lieu à huis-clos.
- ⇨ La pratique sportive est interdite dans les établissements sportifs couverts pour les adultes. Elle est autorisée dans les établissements sportifs de plein air, ou par groupes de 6 maximum avec les gestes barrières hors de ces enceintes.
- ⇨ Les terrains extérieurs du Bout du Monde sont accessibles pour une utilisation sportive. Si certains clubs souhaitent utiliser ces espaces, en faire la demande afin d'en planifier l'utilisation. Ainsi le HAND utilisera le terrain de basket du Bout du monde les dimanches matin de 10h à 12h.
- ⇨ Les assemblées générales des clubs ne peuvent se dérouler dans les parties sportives des installations couvertes, par contre elles peuvent avoir lieu en comité restreint dans les salles de réunion comme celles de Flessel, Counil, Maison de l'USI, Maison des associations... avec distanciation sociale et masques obligatoires.

Merci de diffuser largement cette lettre d'information hebdomadaire.
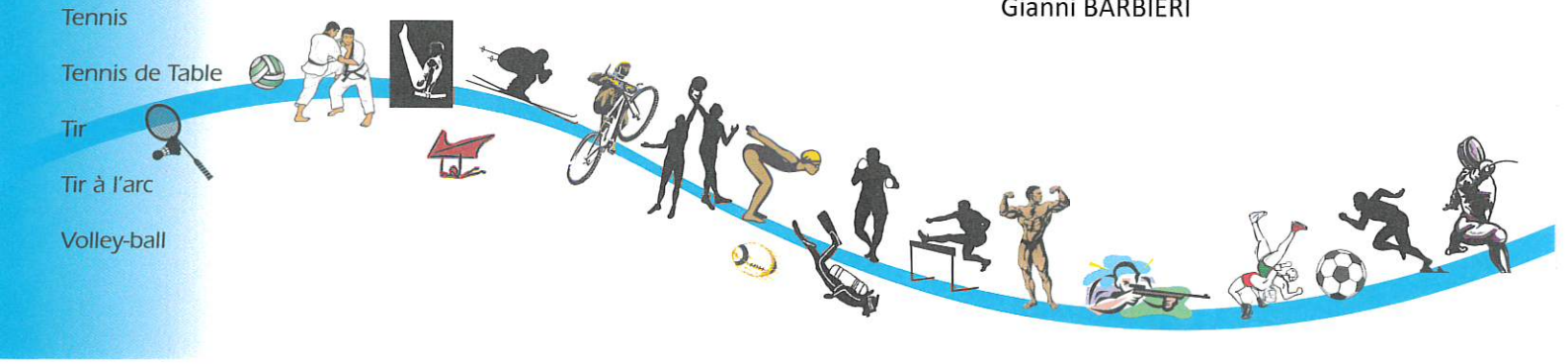
Pour la commission communication,
Gianni BARBIERI